



Droits des personnes LGBT au travail

Le Programme d'action de l'Internationale des services publics (PSI), adopté au Congrès mondial de la PSI en novembre 2012, confirme l'engagement de la PSI à l'égard du droit à l'égalité des chances indépendamment du sexe, du statut marital, de l'origine ethnique, de l'identité nationale, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou de la religion, que ce soit au travail, dans les syndicats et, plus généralement, dans le contexte politique, économique, social et culturel.

Certes, dans de nombreux pays, les travailleurs et travailleuses lesbiennes, gays, bisexuels et transgenre (LGBT) et les droits humains sont mieux protégés aujourd'hui qu'ils l'ont jamais été par le passé, mais la discrimination et la violence contre les personnes LGBT accusent une recrudescence en Occident et dans les pays en développement. Dans certains pays, la législation interdit les relations LGBT ou toute propagande prétendument homosexuelle. Dans d'autres, l'impunité des violences perpétrées contre des personnes homosexuelles ou transgenre se traduit par une augmentation des délits.

Certains gouvernements pratiquent la discrimination à l'encontre de la minorité LGBT afin de « diviser pour régner » et ce avec le soutien de groupes religieux ou ultraconservateurs. Ces politiques sont dangereuses et ne font qu'accroître l'inégalité et la discrimination en créant un cercle vicieux préjudiciable et en rendant les gouvernements complices des criminels qui agressent, parfois mortellement, des personnes LGBT.

Les droits des travailleurs LGBT sont des droits syndicaux, et les droits syndicaux sont des droits humains. Il est incontestable que les droits syndicaux sont des droits humains, comme l'affirment de nombreux documents fondateurs différents, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Le fait de considérer que les droits des travailleurs LGBT sont des droits syndicaux est de plus en plus répandu dans l'ensemble du mouvement syndical international. Malgré cela, de nombreux travailleurs LGBT ne se sont pas syndiqués (ou ont adhéré à un syndicat puis l'ont quitté), ce qui n'a pas contribué à défendre leurs intérêts. Il est important de recruter et de retenir les travailleurs LGBT restés jusqu'à présent à l'écart du mouvement syndical car cela permet d'agrandir les syndicats, de renforcer leur pouvoir de négociation et leur capacité de représentation.

De la même façon, c'est en soutenant et en augmentant le nombre de militants LGBT qu'il sera possible d'améliorer l'adéquation du syndicat aux communautés LGBT et d'établir un « cercle vertueux », qui offrira une meilleure visibilité des personnes LGBT et stimulera non seulement le recrutement des travailleurs LGBT, mais aussi la présence de leurs homologues dans d'autres organisations. En effet, plus un syndicat se montre diversifié et moins il paraît monolithique, plus il est à même de recruter des personnes issues d'une grande variété d'organisations locales aspirant à l'égalité.

Les fédérations syndicales internationales que sont l'Internationale des services publics et l'Internationale de l'éducation ont beaucoup travaillé en commun pour faire progresser l'égalité des personnes LGBT. Aujourd'hui, les syndicats participent à des travaux nationaux et internationaux pour protéger les droits des travailleurs LGBT, de même qu'ils agissent pour défendre de nombreux groupes et individus victimes de préjudices et de discrimination.

La PSI et l'IE vont reconduire leurs activités LGBT communes en organisant une réunion de planification et de coordination syndicale, le 30 juillet à Bruxelles, et en participant à la Conférence sur les droits humains pendant les *World Outgames* à Anvers, du 31 juillet au 2 août 2013.

Une délégation PSI-IE participera à la Conférence et à plusieurs débats, qui donneront lieu à des comptes rendus quotidiens. Le manuel de la PSI-IE sur les droits des travailleurs LGBT sera prochainement mis à jour et présentera des rapports par pays. Si vous souhaitez vous associer au réseau LGBT de la PSI, merci de contacter Sandra Vermuyten, chargée des questions d'égalité et des droits pour la PSI, rights@world-psi.org